

Lundi 27 Novembre 2023

OBJET - Modification du tableau des voiries communales :

Monsieur le Maire rappelle la définition des voiries communales et l'importance pour une commune d'avoir un tableau précis de ces voiries qui sont dotées par l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement.

En cas de sinistre avéré, comme par exemple, les inondations, ces voiries seront prises en compte et en partie subventionnées par l'Etat, la Région et le Département.

Ces voiries, régies par le pouvoir de police du maire, sont imprescriptibles, inaliénables, entretenues par la commune, et ouvertes à la circulation, ouvrent des droits aux riverains (vue, accès, déversement des eaux de ruissellement, après autorisation), peuvent bénéficier de servitudes (recul, alignement, plantations...)

Ce tableau et ce recensement n'ont jamais été réalisés, il convient donc de le valider.

Monsieur le Maire présente le tableau des voiries communales.

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour

APPROUVE le nouveau tableau des voiries communales avec les chemins indiqués sur le tableau, celui-ci sera transmis en annexe de cette délibération au service de légalité.

PRECISE que la commune continuera à entretenir et à garder ouvertes au public ces voiries.

Objet : nom des rues :

Lors du dernier conseil, suite au travail effectué avec geoptis, il avait été donné un accord de principe sur le nom de 4 rues. il convient dès à présent de délibérer sur ce changement de nom :

- une partie de la rue du bassin devient rue du Général Bousquet
- la rue de la Bade devient rue du 24 juillet 1944
- la rue de l'église devient rue Saint André
- la rue du vieux moulin devient la rue du Pic de Nore.

Le conseil municipal avec 14 voix pour accepte les changements de nom.

Objet : Chancre coloré:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Préfecture de région nous informant qu'un des platanes situés Rue Camille Pelletan est touché par le chancre coloré. A cet effet, il convient de l'abattre, lui ainsi que ceux qui l'entourent. Des devis ont été demandés à différentes entreprises et il en ressort que l'entreprise REGO d'espaces verts est la moins chère. Le devis s'élève à 6390 euros. Les travaux doivent être effectués avant le 12 décembre 2023.

Objet : City :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dernièrement, des dégradations ont été faites sur le city. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Il conviendrait de clôturer le city stade afin de le préserver de personnes de l'extérieur qui viendraient pour le dégrader. Des devis ont été demandés afin de le fermer et de le sécuriser. Le devis retenu est celui de l'entreprise Districlos pour un montant de 3566 euros. Le conseil municipal accepte avec 13 voix pour et 1 voix contre. Une étude est en cours afin qu'une procédure soit mise en place afin de permettre aux habitants de la commune et leurs enfants d'y accéder.

Objet : Maison BELLY :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'agent immobilier de l'Agence a trouvé un acheteur pour la Maison Belly. Le prix d'achat serait de 20000 euros auxquels l'acheteur ajoutera 5000 euros de frais d'agence. Le conseil municipal accepte la vente à ce prix avec 14 voix pour.

Objet : Inauguration cantine + voeux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la cantine scolaire avancent et que la réception des travaux devrait intervenir assez rapidement. Il conviendra par la suite d'inaugurer cette cantine. Le conseil municipal fixe la date de l'inauguration au 27 janvier 2023 à 11 heures à la suite de laquelle aura lieu la cérémonie des vœux du maire à la population.

Objet : Composteurs collectifs :

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que, comme cela avait été évoqué lors d'un conseil municipal précédent, Mme PEROCHEAU s'occupe du dossier des composteurs collectifs pour la commune. Les deux emplacements sont définis et étudiés par le covaldem. Ils seront mis en place avant 2024.

Objet : compte rendu conseil des écoles :

Monsieur le maire fait le point sur le dernier conseil des écoles. Les institutrices souhaitent avoir un visiophone dans la classe pour voir qui sonne et installer aussi ce système dans la nouvelle cantine. Elles veulent un sanitaire pour les petits dans la future salle de motricité (ex cantine).

- Il est proposé de faire des QRcode posés à côté des plaques de rue pour les personnalités influentes du village.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE